

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MARS 1867.

### **Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1867.**

*(Voir les Nos 49 et 108 de la Chambre des Représentants et le N° 57 du Sénat.)*

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, le Vicomte VILAIN XIII, le Comte D'ARSCHOT, MOSSELMAN, le Comte DE LOOZ-CORSWAREM, DE COCK et SACQUELEU.

MESSIEURS,

Le Budget du Département de la Guerre pour l'exercice de 1867, que vous avez renvoyé à l'examen de votre sixième Commission, n'y a donné lieu à aucune observation.

Il devait en être ainsi en présence d'une mesure récente prise par le Gouvernement.

Une Commission composée de membres de la Législature et des sommités de l'armée est chargée, en ce moment, d'examiner si l'établissement d'une grande place militaire, la concentration des moyens défensifs et les événements de guerre qui naguère se sont produits dans un pays voisin, ne sont pas de nature à nous forcer d'apporter des modifications dans l'organisation de notre armée.

Il résulte des déclarations faites dans une autre enceinte par l'honorable général Ministre de la Guerre, qu'il compte être mis à même, avant la fin de cette année, de communiquer aux Chambres le résultat des travaux de cette Commission, de leur soumettre les modifications que le Gouvernement jugerait devoir être introduites dans l'organisation de nos forces militaires, et de leur présenter, pour l'exercice de 1868, un Budget de l'armée qui en serait la conséquence.

En cet état de choses, les membres de votre Commission qui avaient des observations à présenter les ont réservées pour le moment où les questions

( 2 )

militaires qui s'agitent actuellement leur seront soumises, le Budget de 1867 ayant à leurs yeux un caractère essentiellement transitoire.

Un membre de la Commission, désirant connaître si les crédits votés pour la transformation et le complément du matériel de l'artillerie ont mis le Gouvernement à même d'atteindre le but qu'il se proposait et à assurer l'armement complet de la place d'Anvers, se propose de demander, dans le courant de la discussion, à l'honorable Ministre de la Guerre, des explications à ce sujet.

Le Budget de la Guerre pour l'exercice de 1867 est établi sur un effectif moyen de 40,153 hommes et 8,802 chevaux; il s'élève au chiffre de 34,900,000 francs; il y a une diminution de 116,400 francs sur celui de 1866.

Votre Commission vient, à l'unanimité, vous en proposer l'adoption.

*Le Président-Rapporteur,*  
**J. VAN SCHOOR.**